

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Arrêté du 19 octobre 2012 portant ouverture d'une session de l'examen d'accès au stage professionnel de mandataire judiciaire

NOR: JUSC1237141A

Par arrêté de la garde des sceaux, ministre de la justice, en date du 19 octobre 2012, la session de l'examen d'accès au stage professionnel de mandataire judiciaire pour l'année 2012 est ouverte aux dates ci-après :

- les épreuves écrites d'admissibilité auront lieu du 8 au 12 avril 2013 ;
- l'épreuve orale d'admission aura lieu du 10 au 14 juin 2013.

Le lieu des épreuves est fixé à Paris ou dans l'un des départements limitrophes.

Les demandes d'inscription pour subir l'examen d'accès au stage professionnel de mandataire judiciaire devront être adressées par les candidats, dans les conditions prévues par l'article A. 812-4 du code de commerce, au plus tard le 8 janvier 2013.